

**MAIRIE DE SAINT-BENOIT-DU-SAULT
(INDRE)**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal
du 26 juin 2015 à 20 heures 30**

Présents : Christian BREC, Thierry BARBIER, Jean-François MERCIER, Patrick ISAMBERT, Bernard MARGOT, Pierre ARRAUD, Guy TRINQUART, Jean-Michel LE FOLL, Christian WODRINSKI et Pierre GABILLAUD.

Absents : Isabelle TEINTURIER (ayant donné pouvoir à Jean-François MERCIER), Michèle GALLEGRO (ayant donné pouvoir à Christian BREC), Sophie Brigitte SCHAFFER-BONFIGLIO (ayant donné pouvoir à Guy TRINQUART), Pierre CUEVAS (ayant donné pouvoir à Bernard MARGOT), Franck LEROY (ayant donné pouvoir à Jean-Michel LE FOLL).

Secrétaire de séance : Jean-François MERCIER.

Ordre du jour :

- Vote du plan de financement et demande de subvention pour la foire bovine,
- Annulation de loyers concernant l'Association Sportive Marche Occitane-Val d'Anglin,
- Convention pour la participation financière des communes non adhérentes au syndicat intercommunal de ramassage scolaire de la région d'Argenton,
- Convention de mise à disposition de personnel communal à la communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin,
- Avenant pour les travaux de voirie concernant la place du Champ de Foire,
- Personnel communal : modification du tableau des effectifs,
- Frais de déplacement pour un bénévole de la bibliothèque,
- Achat des parcelles AC 50 et AC 52,
- Demande d'achat de la parcelle AC 186 par un particulier,
- Choix d'organisation des travaux concernant le barrage du Portefeuille,
- Vote des subventions aux associations,
- Tarifs des repas-concert.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Jean-François MERCIER a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 10 avril 2015 :

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2015 n'ayant pas fait l'objet de remarques particulières, est approuvé à l'unanimité.

Vote du plan de financement et demande de subvention concernant la foire bovine :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'approuver le plan de financement ci-dessous qui sera présenté au Conseil départemental par le Maire pour la foire bovine du 26 août 2015 et autorise le Maire à demander la subvention auprès du Conseil départemental :

Dépenses :

-alimentation vin d'honneur et repas de foire et organisation matérielle :	3 000 €
-achat de plaques de concours :	<u>700 €</u>
	3 700 €

Recettes :

-prévision de recettes pour la vente de repas de foire :	2 930 €
-subvention demandée au Conseil départemental :	<u>770 €</u>
	3 700 €

Annulation de loyers concernant l'Association Sportive Marche Occitane-Val d'Anglin :

Le Maire expose au Conseil municipal les difficultés de gestion du bureau de l'Association Sportive Marche Occitane-Val d'Anglin ayant entraîné le non-paiement des loyers d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 2014 pour la somme de 489,26 € ainsi que le loyer de janvier 2015 pour la somme de 65,21 €.

Afin de ne pas pénaliser les adhérents qui sont en majorité des enfants, le Maire demande au Conseil municipal son accord pour l'annulation des sommes dues par l'association à la commune de Saint-Benoît-du-Sault.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à procéder à l'annulation des loyers de l'exercice 2014 mentionnés ci-dessus ainsi qu'à celui de janvier 2015.

Convention pour la participation financière des communes non adhérentes au syndicat intercommunal de ramassage scolaire de la région d'Argenton :

Le Maire fait part au Conseil municipal d'un courrier du président du syndicat intercommunal de ramassage scolaire de la région d'Argenton-sur-Creuse en date du 2 avril 2015 par lequel il informe le Maire que par délibération en date du 31 mars 2015, le syndicat a décidé d'une contribution des communes non adhérentes sous forme de cotisation annuelle de 10,30 € par élève transporté en autobus et par un forfait de 48 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer la convention.

Convention de mise à disposition de personnel communal à la communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin :

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition de convention de mise à disposition de Ludovic MAILLY, adjoint technique 2^{ème} classe, à la communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

Avenant pour les travaux de voirie concernant la place du Champ de Foire :

Concernant les travaux de voirie place du Champ de Foire, le Maire donne lecture au Conseil municipal de la modification du devis initialement prévu suite aux problèmes rencontrés avec la matière première utilisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise EUROVIA, domiciliée au Poinçonnet (Indre) pour la somme de 5 849,22 € TTC.

Personnel communal : modification du tableau des effectifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la rentrée scolaire 2015, le R.P.I. Parnac / Saint-Benoît-du-Sault est recentré à Saint-Benoît-du-Sault, ce qui nécessite la mutation de l'agent actuellement en poste à la commune de Parnac. Il est proposé au Conseil municipal de l'intégrer au tableau des effectifs du personnel communal de Saint-Benoît-du-Sault à compter du 1^{er} septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, à compter du 1^{er} septembre 2015, de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Adjoint technique de 2^{ème} classe : + 1

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'au 31 juillet 2015, le contrat à durée déterminée d'un agent communal se termine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par 14 voix pour et 1 voix contre**, décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée de six mois à compter du 1^{er} août 2015. Le niveau de recrutement et la rémunération sont fixés à l'échelle 3, échelon 3

Frais de déplacement pour un bénévole de la bibliothèque :

Le Maire demande au Conseil municipal son accord pour rembourser les frais de déplacement à la bibliothèque départementale à Châteauroux de Monsieur Jean-Marie MICHON, bénévole de la bibliothèque municipale, le 18 mai 2015 pour réapprovisionnement de livres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **par 14 voix pour et 1 voix contre**, de rembourser à Monsieur MICHON, les frais de déplacement aller-retour à Châteauroux, soit la somme de 35,20 € (110 kilomètres à 0,32 € du kilomètre).

Achat des parcelles AC 50 et AC 52 :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 10 avril 2015, il avait donné son accord pour l'achat des parcelles AC 50 et AC 52 appartenant à Madame Evelyne LAVILLONNIÈRE pour la somme de 19 000 € et qu'il chargeait Maître GUILBAUD d'en informer l'intéressée. Le Maire donne lecture d'un courrier en date du 29 avril 2015 par lequel Maître GUILBAUD confirme le consentement de l'intéressée de vendre ses parcelles pour la somme proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'acquérir les parcelles AC 50 et AC 52 appartenant à Madame Evelyne LAVILLONNIÈRE pour la somme de dix-neuf mille euros (19 000 €) et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Demande d'achat de la parcelle AC 186 par un particulier :

Le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier de Monsieur Dominique SIMOND faisant part de son intention d'acquérir la parcelle AC 186 appartenant à la commune afin de se créer une servitude de passage au profit de la parcelle AC 185 lui appartenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, ne s'oppose pas à la vente de cette parcelle à Monsieur SIMOND et examinera à nouveau la demande dans un délai de trois mois si les conditions suivantes sont respectées :

- dans ce délai, Monsieur SIMOND devra libérer la parcelle AC 187 appartenant à la commune et qu'il a annexée en toute impunité, à savoir, démonter le bâtiment qu'il a construit pour stocker le fourrage pour ses chevaux et ne plus mettre ses chevaux sur la parcelle AC 187, abandonner le potager qu'il a indûment créé sur cette parcelle,

- dans ce délai, Monsieur SIMOND devra boucher toutes les ouvertures donnant accès à la parcelle AC 187 ainsi que toute ouverture dans la clôture,

- dans ce délai, Monsieur SIMOND devra clôturer à ses frais la parcelle qu'il compte acquérir.

Choix d'organisation des travaux concernant le barrage du Portefeuille :

Le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier du Conseil départemental en date du 8 juin 2015 par lequel le Département informe le Maire qu'il a engagé un diagnostic du barrage du Portefeuille, support à la R.D. 1 afin de traiter les fuites en aval et les déformations de la chaussée. Le Département propose à la commune une participation aux travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département suite à conventionnement entre le Département et la Commune ou un groupement de commande répartissant la maîtrise d'ouvrage entre le Département et la Commune, chaque collectivité exécutant ses marchés après une consultation organisée par un coordonnateur qui pourra être le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, choisit de participer aux travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département suite à conventionnement entre le Département et la Commune.

Vote des subventions aux associations :

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de verser une subvention aux associations locales suivantes :

-70 € à l'A.N.A.C.R.,	-500 € pour Saint Be Bad,
-500 € à Aide à Domicile Service,	-50 € à Téléthon Arcagène,
-100 € à Choranimus,	-550 € au Tennis Club,
-100 € aux Amis du Soleil,	-5 000 € au Festival Ganizate,
-1 000 € au Comité de foire ovine,	-75 € à l'association de pêche Le Devon,
-200 € à la Coopérative scolaire,	-2 000 € à Le Temps Suspendu,
-90 € à l'Ensemble vocal du Boischaud Sud,	-150 € à l'Épicerie Solidaire,
-70 € à la F.N.A.C.A.,	-315 € à l'Union commerciale,
-1 500 € à Familles Rurales,	-3 550 € pour le fonds façades.
-1 500 € à la F.U.S.B.,	
-80 € à la Gymnastique Volontaire,	
-500 € aux Amis de la Compagnie des Songes,	
-100 € à Le Temps des Loisirs,	

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Tarifs des repas-concert :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, fixe les tarifs pour les repas-concert de la manière suivante :

- 15 € par personne pour le repas-concert,
- 12 € par enfant de moins de moins de 12 ans pour le repas-concert,
- 8 € par personne pour le concert uniquement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.